



[Traduction de l'anglais]

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET DES PROJETS SPÉCIAUX (DHSPS) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 49^e SESSION VIRTUELLE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE. DATES : DU 25 AU 27 JUIN 2021

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous demander que cette Assemblée Plénière procède maintenant à l'adoption du Rapport du Comité Permanent du Développement humain et social et des projets spéciaux (DHSPS) à la 49^{ème} Session virtuelle de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

1. PRÉAMBULE

Monsieur le Président, le Comité permanent du Développement humain et social et des projets spéciaux (HSDSP), guidé par son mandat lui conféré en vertu de l'article 42, aliéna (d) du Règlement intérieur du Forum parlementaire de la SADC (FP-SADC), a tenu des réunions virtuelles le vendredi 16 avril 2021 et le lundi 31 mai 2021, respectivement.

2. POUVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité permanent du Développement humain et social et des projets spéciaux (DHSPS) a tenu deux réunions virtuelles et, lors de ces deux réunions, la participation des membres a atteint le quorum requis.

3. INTRODUCTION

Le Comité permanent du Développement humain et social et des projets spéciaux (DHSPS) du FP-SADC a tenu une première réunion le vendredi 16 avril 2021 et une seconde réunion le lundi 31 mai 2021. Le présent Rapport contient donc les délibérations et résolutions de ces deux réunions. L'honorable Bertha Ndebele, Présidente du Comité DHSPS, a officiellement ouvert les réunions en saluant les réponses, tant régionales que nationales, à la pandémie du COVID-19. Elle a cependant souligné que ces réponses ne devraient pas réduire à néant la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles. Elle a également encouragé la poursuite du plaidoyer contre la violence basée sur le genre (VBG).

En référence au Rapport annuel de la deuxième année de mise en œuvre de la Phase 2 du Projet SDSR, VIH/SIDA et Gouvernance (2020-2021), la Présidente a noté que les objectifs du Projet avaient été atteints, malgré les défis de la pandémie du COVID-19. Elle a en outre applaudi la décision du Comité régional de surveillance des lois-types parlementaires (CRSLTP) du FP-SADC de surveiller le processus de domestication des lois-types de la SADC sur base des données probantes. À cet égard, a-t-elle indiqué, le Comité DHSPS a dû examiner et approuver la Fiche d'évaluation, qui serait utilisée pour obtenir des renseignements concernant la domestication de la Loi-type du FP-SADC sur le mariage des enfants.

4. RAPPORT ANNUEL SUR LE PROJET SDSR, VIH/SIDA ET GOUVERNANCE (2020-2021)

[Le Comité DHSPS :-]

- 4.1.** A REÇU une présentation sur le Rapport annuel de la deuxième année de mise en œuvre de la Phase 2 du Projet SDSR, VIH/SIDA et Gouvernance (2020-2021) faite par Mme Pamela Nyika, Consultante

responsable du suivi et de l'évaluation du Projet. La présentation a été complétée par un exposé sur les finances du Projet, présenté par M. Raj Mahendrasing Khooblall, Comptable du Projet.

- 4.2.** NOTE avec satisfaction que le Projet, conformément à son plan de travail, a convoqué un certain nombre de réunions régionales tenues par des moyens virtuels telles que : le Genre dans les énergies renouvelables (15 septembre 2020), la Session conjointe du CRSLTP et du CPRT (25 septembre 2020), le Séminaire d'orientation des chercheurs en SDSR (27-28 janvier 2021), la Session du Comité des greffiers (5-6 mars 2021) et l'Atelier d'analyse budgétaire des chercheurs en SDSR (1^{er} octobre 2021).
- 4.3.** SALUE EN OUTRE les progrès réalisés dans l'élaboration des lois-types sur la gestion des finances publiques et la violence basée sur le genre (VBG) et exprime son appui à la finalisation de ces lois-types.
- 4.4.** APPRÉCIE les Lignes directrices sur le COVID-19 qui, élaborées par le FP-SADC et adressées aux Parlements nationaux, ont assuré la continuité dans la mise en œuvre du Projet et d'autres activités.
- 4.5.** RECONNAÎT la contribution combien importante que les médias électroniques et imprimés ont apportée à la réalisation des objectifs du Projet et exhorte lesdits médias à poursuivre cette contribution afin d'améliorer la vulgarisation de l'Agenda SDSR.
- 4.6.** FÉLICITE les Parlements nationaux, le Secrétariat du FP-SADC et toutes les parties prenantes du Projet SDSR, VIH/SIDA et Gouvernance du FP-SADC pour une bonne performance en dépit d'énormes défis de mise en œuvre posés par la pandémie du COVID-19.
- 4.7.** RECONNAÎT les progrès significatifs réalisés dans la campagne de distribution gratuite des serviettes hygiéniques aux jeunes filles à travers toute la région de la SADC et demande que cette campagne soit intensifiée afin de garantir que ces serviettes répondent aux exigences hygiéniques et de confort des utilisatrices finales.
- 4.8.** ENCOURAGE la poursuite de la bonne coordination et collaboration entre le Bureau de la Secrétaire générale, les Parlements nationaux et les Chercheurs, qui a contribué aux performances remarquables du Projet et est importante pour la pérennité du Projet.
- 4.9.** SE FÉLICITE de l'intérêt exprimé par le Parlement de Madagascar de se joindre à la mise en œuvre du Projet et encourage d'autres Parlements à

se joindre officiellement au Projet ; car celui-ci pourrait être prolongé de deux années supplémentaires.

4.10. DEMANDE aux Parlements de permettre aux Membres du Comité DHSPPS d'entreprendre des visites mutuelles dans différents pays, afin de partager leurs expériences et tirer des enseignements des meilleures pratiques, dès que les restrictions de voyage dans la région seront levées.

5. FICHE D'ÉVALUATION : DÉCONSTRUCTION DE LA LOI-TYPE DE LA SADC SUR LE MARIAGE DES ENFANTS ET LA PROTECTION DES ENFANTS DÉJÀ MARIÉS (2016).

[Le Comité DHSPPS :-]

5.1. APPRÉCIE la présentation faite par Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale du FP-SADC, au sujet de la Fiche d'évaluation qui vise à surveiller le processus de domestication de la Loi-type de la SADC sur l'Éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés (2016).

5.2. NOTE que la Loi-type s'inspire des meilleures pratiques et normes contenues dans les traités internationaux et régionaux régissant la protection de l'enfant et qu'elle a été adaptée aux contextes africain et de la SADC.

5.3. RECONNAÎT que la domestication des lois-types est importante pour l'amélioration des normes et standards régionaux ; et que les preuves à cet égard serviront à appuyer la cause de la transformation du Forum parlementaire de la SADC (FP-SADC) en un Parlement régional.

5.4. RECONNAÎT en outre le rôle important du Comité régional de surveillance des lois-types parlementaires (CRSLTP) dans le suivi du processus de domestication des lois-types du Forum parlementaire de la SADC.

5.5. PROPOSE que la domestication de la Loi-type de la SADC sur l'Éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés (2016) soit surveillée par le biais d'un système de Fiches d'évaluation qui pourra suivre les performances des différents aspects de la Loi-type.

5.6. SOULIGNE que la Fiche d'évaluation proposée cherchera à évaluer les performances des pays concernant des aspects importants tels que :-

- (a) Reconnaissance légale des droits des enfants et de la responsabilité parentale;
- (b) Interdiction des fiançailles et du mariage des enfants et existence de mesures punitives efficaces pour dissuader les auteurs;
- (c) Existence et mise en œuvre des mesures et des interventions pratiques pour prévenir le mariage des enfants ;
- (d) Mesures d'atténuation contre les effets du mariage des enfants et interventions pour protéger les enfants déjà mariés, qui peuvent être mises en place ;
- (e) Disponibilité des systèmes d'informations, de suivi et d'évaluation en place, pour assurer la protection des enfants.

5.7. AFFIRME que l'objectif de l'initiative des Fiches d'évaluation n'est pas forcément de classer et de comparer les performances des pays, mais plutôt de suivre les progrès régionaux réalisés et de relever collectivement les défis de domestication qui pourraient être rencontrés.

5.8. EST CONSCIENT du fait que la SADC dispose d'un système de Fiches d'évaluation pour surveiller ses propres processus, sur lequel le FP-SADC n'a aucun contrôle ou mandat de surveillance. Ainsi donc, le Forum devrait concevoir son propre système qui se concentrerait sur ses lois-types.

5.9. IMPLORE les Ministères concernés dans les États membres de la SADC, les Parlements membres de la SADC, les Chercheurs en SDSR et toutes les autres Parties prenantes nationales et régionales concernées d'appuyer le processus de domestication et de suivi des lois-types.

5.10. CONFIRME que le Comité DHSPS a examiné et approuvé la Fiche d'évaluation et a recommandé qu'elle soit présentée au CRSLTP pour approbation finale et transmission aux Parlements nationaux.

Hon. Bertha NDEBELE
PRÉSIDENTE

Mr. Dennis GONDWE
SECRTAIRE DU COMITÉ